

PRÉVENTION DES RISQUES

Formation de formateurs prévention des conduites addictives en milieu professionnel

La MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), la DGT (Direction générale du travail) et l'EHESP (École des Hautes études en Santé publique) proposent, dans le cadre des démarches de prévention des conduites addictives en milieu professionnel, une formation de formateurs destinée aux professionnels de la Santé au travail.

Ressources :

Le programme de cette formation et les modalités de candidature sont consultables sur le site :

► <https://formation-continue.ehesp.fr/formation/formation-de-formateurs-prevention-des-conduites-addictives-en-milieu-professionnel/>

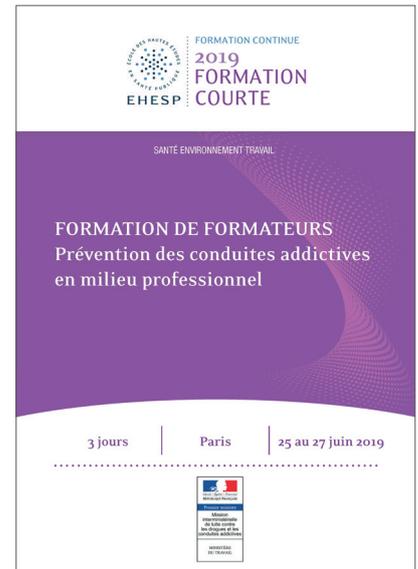
Cette formation de 3 jours s'adresse aux médecins du travail ou de prévention, aux infirmiers en Santé au travail et aux collaborateurs médecins, qu'ils exercent en SSTI ou en services autonomes, intervenant dans le secteur privé ou public.

Elle se tiendra à **Paris, du 25 au 27 juin 2019**, et aura pour objectif de faire acquérir les compétences nécessaires pour promouvoir la prévention des conduites addictives dans les entreprises et dans la fonction publique.

La DGT et la MILDECA co-financent cette formation, gratuite pour les stagiaires, et entendent ainsi encourager le déploiement d'actions de prévention des conduites addictives en milieu de travail.

Il s'agit à la fois d'une formation sur les modalités d'intervention en milieu de travail à partir d'expériences d'experts, praticiens addictologues et professionnels de la Santé au travail, mais également d'apports méthodologiques en matière d'animation de formation par des formateurs expérimentés, afin d'être en capacité d'animer des modules de formation.

Les compétences visées par la formation sont de savoir argumenter sur l'intérêt d'engager une démarche globale de prévention individuelle et collective des conduites addictives en milieu professionnel et d'être capable d'animer des séquences de formation sur la prévention des conduites addictives, tout particulièrement auprès de médecins



du travail et/ou d'infirmiers en santé au travail.

Durant trois jours, les participants pourront découvrir le RPIB (repérage précoce et intervention brève), appréhender les étapes clés d'une démarche de prévention des addictions en milieu professionnel à partir d'exemples concrets, apprendre à concevoir et animer une séquence de formation, adopter la posture du formateur.

Les candidatures à la formation **se font en ligne** et nécessitent la constitution d'un dossier comportant une lettre de motivation indiquant les expériences ou projets de prévention collective et un curriculum vitae.

Les inscriptions à la formation de formateurs à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel **sont ouvertes jusqu'au 21 mai 2019**.

En outre, à l'issue de cette formation, les participants pourront être accompagnés par le médecin addictologue référent de la formation, lors du déploiement des actions de sensibilisation qu'ils mèneront auprès de leurs pairs au cours des six mois suivants celle-ci. ■